

Image not found or type unknown



## Amenagement horaire de travail

Par **Mcsev4**, le **27/07/2021** à **07:12**

Bonjour  
Mon enfant va avoir 6 mois .  
Je travaille dans la même entreprise que mon chéri.  
Je veux imposer à mon employeur de travailler que du matin et mon mari que du soir pour garder ma fille le soir .  
Mon employeur est il obligé de l accepter ?  
Sinon quels droits auraient je pour bénéficier d un aménagement de planning  
Merci